

Rapport du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2013

I-La composition du jury

Madame Maryse FOURCADE, inspectrice générale en service extraordinaire, Inspection générale des affaires sociales, présidente,

Monsieur Christophe BERNARD, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, DRJSCS d'Ile de France,

Monsieur André BOUVET, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Nord Pas de Calais,

Madame Pascale GUYOT de SALINS, Inspecteur principal des affaires sanitaires et sociales, ARS Rhône Alpes,

Monsieur Nicolas HOUZELOT, administrateur civil, ministère de la culture et de la communication,

Monsieur Gaël LEBOURGEOIS, Directeur adjoint, DDCS Essonne,

Monsieur Pierre-Yves LENEN, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, CNSA

II-Les modalités d'organisation de l'examen professionnel

Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2009, l'examen professionnel consiste en une épreuve orale d'une durée de 30 minutes maximum, se déroulant de la manière suivante :

- « un exposé d'une durée de dix minutes maximum présenté par le candidat portant sur les fonctions exercées en qualité d'inspecteur de l'action sanitaire et sociale »
- « un entretien d'une durée de vingt minutes avec le jury portant sur l'activité professionnelle du candidat, afin d'apprécier ses compétences professionnelles et techniques ainsi que sa capacité à se situer dans son environnement professionnel.»

Cette épreuve prend appui sur un dossier établi par le candidat, conforme à un modèle fourni par l'administration, complété par le descriptif de deux actions au plus menées en qualité de membre du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

Seule l'épreuve orale est notée.

Le jury a été réparti en deux sous jurys, présidés par madame Fourcade:

- Le sous jury numéro 1 était composé de Madame Guyot de Salins, Monsieur Houzelot et Monsieur Bernard
- Le sous jury numéro 2 était composé de Monsieur Bouvet, Monsieur Lebourgeois et Monsieur Lenen

106 inspecteurs s'étaient inscrits, parmi les 736 qui étaient promouvables, 500 femmes et 236 hommes. Parmi eux on dénombrait 72 femmes, soit 14,40% des promouvables et 34 hommes, soit 14,41% des promouvables.

Les épreuves orales se sont déroulées du 5 au 9 novembre 2012 (jury 1), puis du 19 au 23 novembre 2012 (jury 2). La délibération finale a eu lieu le 26 novembre 2012.

III-les résultats

102 candidats se sont présentés à l'épreuve orale (34 hommes et 68 femmes) et 32 candidats ont été admis à l'examen professionnel (14 hommes, soit 41 % et 18 femmes, soit 26%). Parmi les candidats admis, 3% avait moins de 30 ans, 44% avaient entre 31 et 40 ans, 22% entre 41 et 50 ans et 31% avaient plus de 50 ans.

IV-Les observations du jury

Les candidats admis étaient très bons ou bons. Leur prestation démontrait qu'ils avaient acquis de réelles compétences dans leur domaine durant l'exercice de leurs fonctions. Ils étaient capables de prendre du recul par rapport aux sujets traités, de prendre des initiatives, d'exprimer clairement leur position sur un sujet donné. Ils étaient prêts à assurer des fonctions d'encadrement et des responsabilités supérieures.

Le jury a accordé une importance particulière à l'évaluation des candidats sachant valoriser des traits des compétences ou connaissances à même de faire progresser la qualité et l'efficacité des politiques et actions et engagées au sein de l'administration sanitaire et sociale :

- candidats sachant démontrer, par la clarté, la structuration et l'argumentation de leur propos, des qualités d'analyse et de synthèse avérées, ainsi qu'une vision stratégique ;
- candidats ayant démontré une expertise dans des domaines propres à aider la prise de décision des cadres supérieurs de l'administration sanitaire et sociale : outils de suivi, d'évaluation et de mesure des actions engagées (contrôle de gestion); expertise budgétaire et financière, expertise en matière de systèmes d'information.

Le jury a également pu apprécier le sérieux et la qualité de la préparation d'une majorité de candidats, expliquant sans doute le niveau général élevé, avec un seuil d'admission se situant à 15/20, en progression par rapport aux années précédentes.

Certains candidats qui n'ont pas été admis avaient le niveau requis mais il s'agit d'un examen professionnel classant et seuls les 32 candidats qui ont réalisé la meilleure prestation ont été admis.

Toutefois, certains candidats manquent encore de recul pour exercer des fonctions d'encadrement ou ne semblent pas suffisamment motivés. Les connaissances d'autres sont parfois trop limitées à leur domaine de compétence.

a- Les dossiers des candidats

Les dossiers ne sont pas notés. Les candidats doivent toutefois y prêter attention. Un dossier visiblement établi à la hâte, ponctué de fautes de français et d'orthographe- ce qui démontre qu'il n'a pas été relu- ne donne pas au jury une impression positive sur le candidat.

Le dossier gagne à n'être ni trop court ni trop dense ; le candidat doit mettre en valeur son parcours professionnel et insister soit sur la variété de ce parcours, soit sur l'expertise acquise quand il n'a pas encore réalisé de parcours diversifié. Il doit également veiller dans l'exposé de ses deux actions à présenter les résultats obtenus grâce à la mise en œuvre de ces actions, et ne pas se limiter à en décrire les modalités. Certaines fiches restent en effet essentiellement descriptives, sans analyse du travail accompli, et ne retiennent pas l'intérêt des membres du jury. Or, le candidat ne doit pas perdre de vue que le dossier sert d'appui à l'entretien avec le jury.

Il n'est pas utile que le candidat décrive en 3 ou 4 pages les acquis de son expérience car ces acquis seront recherchés par le jury lors de l'épreuve orale.

Le jury a néanmoins constaté que, dans l'ensemble, les dossiers avaient fait l'objet d'un vrai travail préparatoire et étaient bien faits. Ils étaient meilleurs que l'an dernier.

b- L'épreuve orale

Le jury, conformément à la réglementation, a évalué les candidats « au regard de leurs motivations, de leurs qualités de réflexion et d'analyse, de leur capacité à se situer dans leur environnement professionnel, du niveau des acquis de leur expérience professionnelle dans le corps et de leur aptitude à exercer des fonctions supérieures ».

Certains candidats, parmi les meilleurs, ont su faire partager au jury leur implication, leur motivation, leur capacité à accompagner les changements. Ils ont fait preuve d'une véritable vision stratégique des politiques sanitaires ou sociales.

• L'exposé

Les candidats doivent veiller à retenir l'attention du jury et à éviter un exposé purement chronologique reprenant presque mot à mot le dossier écrit. De nombreux exposés étaient assez bons, peu étaient excellents.

Le jury a sanctionné les exposés trop courts ou trop longs. Dans l'ensemble les candidats ont su utiliser les 10 minutes réservées à l'exposé.

Quelques exposés restaient descriptifs, sans mise en perspective du parcours professionnel ; ils ne permettaient pas de mesurer si le candidat avait repéré les enjeux et les problématiques soulevées. Certains candidats se sont contentés de commenter les actions qu'ils avaient choisi de décrire.

• Les entretiens

Certains candidats ont donné le sentiment au jury de ne pas avoir réfléchi à ce qu'allait être cet examen professionnel avant de se présenter à l'épreuve orale. Ils n'étaient pas en mesure d'expliquer leurs motivations.

Les candidats sont invités à bannir l'argument de la « mise en adéquation entre fonctions exercées et grade » : quels que soient leurs mérites et la complexité des postes occupés, cet argument ne peut en aucun cas, au risque de rompre l'égalité de traitement, être retenu par le jury.

Les candidats doivent démontrer aux membres du jury qu'ils sont capables de mobiliser leurs connaissances et leurs compétences, de dépasser leur travail quotidien, qu'ils sont aptes à l'analyse de leurs fonctions, et à exprimer une exposition étayée sur un sujet lié aux politiques sanitaires et sociales.

Nombreux sont également les candidats qui ont démontré certaines lacunes dans la maîtrise de leur environnement professionnel. Le jury rappelle à cet égard que la prestation attendue ne se limite pas à démontrer une maîtrise de son environnement professionnel immédiat. Il peut également être demandé aux candidats d'exprimer des connaissances et de développer une réflexion relative au champ sanitaire et social dans son ensemble. Ils doivent donc être capables d'élargir le débat à d'autres problématiques que celles qu'ils sont amenés à traiter au quotidien. Il est indispensable que les candidats se préparent davantage à ce type de questions.

Le jury ne cherche pas à vérifier des connaissances scolaires mais à évaluer par quelques questions ouvertes si le candidat est capable de se poser des questions, s'il sait faire preuve de pragmatisme, s'il peut illustrer sa réponse avec des exemples concrets

IV Recommandations du jury

- Choisir attentivement les actions décrites afin qu'elles mettent en valeur deux points forts de son parcours professionnel. Ne pas se limiter à la description d'une seule action, même si l'intitulé du dossier indique « deux actions au plus ». Distinguer clairement les acquis de l'expérience professionnelle et les actions ; préciser les résultats obtenus grâce à la mise en œuvre des actions, pas seulement leurs modalités (organisation de réunions, mise en place de comités de pilotage...) Dans la description de ces actions doit

apparaître de manière explicite la contribution apportée par le candidat (ie un candidat ne doit pas « se cacher » derrière une action)

- Structurer l'exposé de manière dynamique afin de retenir l'attention des membres du jury ;
- Veiller au débit de voix : pour exemple, un exposé dit trop vite, quand bien même il sera bien structuré, n'aura que peu de chances d'être compris par le jury ;
- Utiliser pleinement le temps de 10 minutes, privilégier une présentation naturelle, ni monocorde, ni théâtrale, mettant en lumière sa personnalité. Eviter dans la mesure du possible les exposés purement chronologiques et(ou) descriptifs. Valoriser soit l'originalité, soit la diversification de son parcours, soit la manière dont l'expertise a été utilisée au profit de missions sanitaires ou sociales (pour les RIO par exemple) ;
- Elargir ses connaissances sur l'environnement en s'informant sur le contenu des secteurs sanitaires ou sociaux traités dans la direction et sur l'actualité juridique, administrative et politique de ces différents secteurs pour pouvoir répondre au plus grand nombre des questions posées par le jury ; les textes de base sur le champ sanitaire, médico-social ou social doivent être connus ; pour exemple, il n'est pas anormal de connaître, lorsqu'on exerce en service déconcentré, l'organisation centrale des ministères sociaux, et réciproquement.
- Répondre aux questions de manière précise, les argumenter ; éviter de répondre trop brièvement à des questions ouvertes, tout en veillant à ne pas faire de verbiage ; ne pas hésiter à prendre position, en étayant celle-ci d'arguments précis et clairs ;
- Ne pas risquer d'indisposer le jury en lui donnant le sentiment de venir « valider » son parcours professionnel ;
- Ne pas oublier qu'il s'agit d'être classé parmi les meilleurs et que des candidats qui font une prestation assez bonne peuvent ne pas être admis.
- S'entraîner à gérer son stress